

FIDH : Le Burundi vient d'inventer une sorte de « délit de reportage »

FIDH, 05/06/2020 COMMUNIQUÉ BURUNDI : quatre journalistes lourdement condamnés pour avoir tenté de faire un reportage. La Cour d'appel de Ntahangwa (Bujumbura) a confirmé ce jour la condamnation des quatre journalistes de l'IWACU : Egide Harerimana, Christine Kamikazi, Terence Mpozenzi et Agnès Ndiribusa, en l'absence d'un dossier d'accusation valide.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT) dénonce une parodie de justice visant à faire taire une des dernières sources d'information indépendante au Burundi, après de quatre ans après la disparition du journaliste de l'IWACU Jean Bigirimana. Les quatre journalistes, emprisonnés depuis octobre 2019, doivent être libérés immédiatement et inconditionnellement. Aujourd'hui, la Cour d'appel de Ntahangwa (Bujumbura) a confirmé la condamnation des quatre journalistes du groupe de presse IWACU « Les Voix du Burundi », l'un des derniers médias indépendants du pays, à deux ans et demi de prison et 500 euros d'amende. L'audience en appel s'est déroulée le 5 juin dernier au sein du Tribunal de Grande Instance de Bubanza et le verdict, mis en liberté, était attendu sous 30 jours. Ces journalistes faisaient simplement leur métier en se rendant enquêter en octobre 2019 dans la province de Bubanza où des troubles avaient été signalés. Ils ont été arrêtés avant de faire leur travail. C'est pour avoir tenté de faire un reportage qu'ils ont été poursuivis sous les charges vagues de « tentative impossible de complicité » et « atteinte à la sûreté intérieure de l'État », faute d'éléments probants à charge. « Ce verdict est un nouvel avertissement aux derniers journalistes burundais tentant de faire leur travail, dans un pays où les journalistes internationaux ne peuvent plus se rendre depuis des années et où la plupart de la société civile est en exil. Le message distillé par cette décision est très clair : n'essayez plus de couvrir les événements hostiles au régime et de vous rendre où le régime ne vous invite pas. Le Burundi vient d'inventer une sorte de « délit de reportage » », a déclaré Alice Mogwe, Présidente de la FIDH. « Nous appelons les représentants diplomatiques en poste au Burundi à demander leur libération immédiate et inconditionnelle, d'autant plus que les mauvaises conditions sanitaires et la surpopulation carcérale font craindre un développement rapide du Covid-19 et une possible explosion de la situation sanitaire dans leur prison ». Alice Mogwe, Présidente de la FIDH Egide Harerimana, Christine Kamikazi, Terence Mpozenzi et Agnès Ndiribusa avaient été arrêtés le 22 octobre 2019, en compagnie de leur chauffeur, Adolphe Masabarakiza - qui a été relâché par la suite. Ils avaient été reconnus coupables de « tentative impossible de complicité » et « atteinte à la sûreté intérieure de l'État » en 2020 par le Tribunal de Grande Instance de Bubanza. Au moment de leur arrestation, les quatre journalistes allaient enquêter sur des affrontements qui opposaient les forces de sécurité burundaises à un groupe de rebelles à plus tard dans la matinée à Musigati, dans la province de Bubanza, à l'ouest du pays, à la frontière avec la République démocratique du Congo, et qui auraient fait de nombreux déplacés parmi la population civile. Bien qu'ils aient informé les autorités provinciales de leur déplacement dans le secteur, ils ont été arrêtés dès leur arrivée sur les lieux. « C'est malheureusement l'image du harcèlement judiciaire constant à l'égard des défenseurs des droits humains au Burundi », a ajouté Gerald Staberock, Secrétaire général de l'OMCT. « D'autres défenseurs, comme Gerald Staberock ancien employé de l'ACAT-Burundi condamné à 32 ans de prison dont le procès en appel est en liberté devant la Cour Suprême du Burundi et le verdict attendu d'ici la fin du mois, on encore Nestor Nibitanga de l'APRODH qui a été condamné à 5 ans de prison, sont toujours incarcérés pour avoir défendu les droits humains. Ils doivent aussi être immédiatement libérés », a-t-il conclu. L'Observatoire, partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. L'OMCT et la FIDH sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile internationale.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});